



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11
diaf-sg@fr.ch, www.fr.ch/diaf

—

Vernissage de l'exposition « Sans toit, ni loi », à Livr'Echange à Fribourg le 14.06.16

Allocution de Mme la Conseillère d'Etat Marie Garnier

Seules les paroles prononcées font foi !

Monsieur le Conseiller communal,
Monsieur le Délégué à l'intégration,
Madame la Présidente de Livr'Echange,
Monsieur le Président de Fribourg Solidaire,
Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir de vous adresser ces quelques mots aujourd'hui, à l'occasion du vernissage de l'exposition « Sans toit, ni loi » consacrée aux réfugiés climatiques. La thématique des réfugiés climatiques ou réfugiés environnementaux ne peut que nous interpeller. Elle est le visage humain, la conséquence directe et réelle des changements que connaît notre environnement, influencé par l'action de l'homme.

Uns allen kommt die Situation der Bewohner gewisser Inseln im Pazifischen Ozean in den Sinn, deren Existenz vom Anstieg des Meeresspiegels bedroht ist. Dies ist der Fall für die Inselgruppe der Malediven, dem am tiefsten gelegenen Land der Welt. Es ist eines der ersten, das die Folgen der Klimaerwärmung sehr konkret zu spüren bekommt. Diesen Völkern droht nicht nur der Verlust des ihnen angestammten Landes, ihres Heimes und ihrer Heimat, ihnen droht auch ihre Kultur und ihre Traditionen aufgeben zu müssen.

Une fois déplacées, quel sera leur avenir ? Seront-elles condamnées à former une diaspora et contraintes de s'exiler à travers le monde ? Parviendront-elles à conserver leur culture, leur communauté, à défaut d'avoir pu conserver leurs villages et leurs pays ? Seront-elles contraintes à l'assimilation, à la dispersion ? Seront-elles déplacées d'un pays à l'autre, de refus en expulsion, formant des peuples de nouveaux nomades en quête d'une sédentarisation inaccessible ?

Toutes ces questions trouvent difficilement réponse aujourd'hui, d'autant plus qu'au-delà du drame humain, ces réfugiés doivent affronter une difficulté juridique majeure : le statut de réfugié climatique n'existe pas en droit international. Si l'on est a priori protégé contre les guerres et les discriminations des hommes, on ne l'est pas lorsque l'on est chassé par la nature ou par ses éléments déchaînés, fussent-ils réveillés par l'homme lui-même.

Les habitants des îles ne sont cependant pas les seuls à être menacés par les dérèglements climatiques. En causant et en accélérant des phénomènes tels que la désertification, la déforestation, la salinisation ou l'érosion, les changements climatiques conduisent aujourd'hui déjà au déplacement de millions de personnes chaque année.

Plus de 60 % de la population mondiale vit au bord des océans. Les sécheresses impactent la production agricole de pays entiers avec les conséquences que l'on sait sur les populations locales, obligées de quitter les campagnes pour rejoindre les villes. La raréfaction des ressources comme

l'eau est susceptible d'exacerber les conflits. Des conflits qui ensuite réduisent l'accès à l'eau ce qui envenime le conflit et ne permet pas de sortir de ce cercle vicieux.

Indirectement, les catastrophes naturelles qui découlent des changements climatiques peuvent déstabiliser des pays à l'équilibre fragile, qui doivent alors faire face un à nombre important de personnes déplacées. C'est donc l'ensemble de la planète qui est concernée par de potentielles vagues de migration.

L'humanité a jusqu'ici traité avec négligence les changements qu'elle impose à notre écosystème. Incapable de réduire son empreinte sur le climat, comment appréhendera-t-elle les crises migratoires successives qui pointent à l'horizon ? La question reste ouverte.

L'ONU prévoit en effet plus de 250 millions de réfugiés climatiques à l'horizon 2050. Vue d'Europe, cette problématique semble encore lointaine. L'Asie a représenté 87% du total des réfugiés climatiques en 2014, suivi des Amériques avec 10% et de l'Afrique avec 9%. Cependant, ne perdons pas de vue que notre continent est aussi concerné. Les Pays-Bas sont en sursis face à la montée des eaux. L'Espagne est sujette à des sécheresses qui conduisent à des déplacements internes de la population. Et d'une manière générale, les pays européens risquent de devenir la destination de réfugiés climatiques d'autres continents.

Lorsque l'on voit aujourd'hui la difficulté que nous avons à gérer la crise syrienne, on imagine les problèmes et les crises internes que des vagues migratoires successives pourraient engendrer.

Mesdames, Messieurs, chers amis,

le 29 novembre dernier, nous étions nombreux à marcher pour le climat dans diverses régions du monde, pour inciter les dirigeants de la planète à prendre des mesures rapides dans ce domaine. Peut-être y étiez-vous aussi. Un changement de comportement est indispensable. Mais au-delà du climat, c'est tout un équilibre entre les communautés qui peuplent notre planète que nous devons garantir.

Nous devons enfin admettre que nous sommes tous les passagers d'un seul et même vaisseau spatial. Dans notre monde globalisé, n'est-il pas illusoire de croire encore que la détresse des uns restera sans conséquence sur le bien-être et la stabilité des autres. S'il y a une chose que doivent nous rappeler les réfugiés climatiques, c'est bien celle-là.

Il est donc essentiel de reconnaître au plus vite leur existence juridique. Plutôt que de traiter le problème au cas par cas, au gré des catastrophes, la Communauté internationale se doit de définir rapidement un statut particulier pour les personnes fuyant leur pays en raison de catastrophes naturelles et des effets du changement climatique.

S'ils doivent rester quelque temps « sans toit », il n'est pas acceptable que les réfugiés climatiques restent un instant de plus « sans loi », sans reconnaissance juridique ni droit à une existence digne. Cette exposition est là pour nous le rappeler.

Bonne expo, bonne soirée !